

L'APPRENTISSAGE ET HANDICAP



J'ai réussi l'intégration
d'un collaborateur handicapé
grâce à l'apprentissage

Mission handicap de la CCI de région Rhône-Alpes :
des accompagnements sur mesure



Comment transformer une obligation en une opportunité

L'intégration d'un apprenti handicapé est un acte citoyen qui s'inscrit dans une démarche de prise en compte de la diversité dans l'entreprise. Elle permet également de bénéficier d'avantages et de services adaptés.

AVANTAGES FINANCIERS

- Si l'entreprise atteint ou dépasse l'effectif de 20 salariés, elle doit compter au minimum 6% de personnes handicapées dans son effectif. Pour répondre à cette obligation, elle peut notamment recruter un apprenti handicapé et diminuer ainsi sa contribution financière à l'Agefiph.
- La formation est financée par le CFA (Centre de formation d'apprentis) dans le cadre des subventions qu'il reçoit.
- Les entreprises peuvent également bénéficier d'aides financières de la part de l'Etat, l'Agefiph, la Région Rhône-Alpes.

AVANTAGES SOCIÉTAUX ET PROFESSIONNELS

- L'entreprise valorise son implication dans la lutte contre les discriminations et l'exclusion.
- L'entreprise bénéficie d'un employé rapidement opérationnel formé à ses pratiques et à sa culture.

La Mission handicap de la CCI de région et des CCI de Rhône-Alpes :

Des accompagnements sur mesure pour faciliter l'intégration d'un collaborateur handicapé par l'apprentissage

Les Chambres de Commerce et d'Industrie sont des acteurs clés dans la **promotion de l'apprentissage** auprès des entreprises. En Rhône-Alpes, elles disposent de développeurs chargés de rencontrer les entreprises dans le but de les informer sur les nouvelles dispositions du plan jeunes et sur l'intérêt d'embaucher un apprenti, tout en **les accompagnant dans les formalités liées à la signature du contrat d'apprentissage**.

Les développeurs interviennent également auprès des **candidats handicapés**, des organismes de formation, des acteurs de l'orientation et du handicap.

Accompagnements pour l'employeur

- Sensibilisation à l'intégration des travailleurs handicapés et aux mesures incitatives (aides financières...)
- Identification des profils de postes en apprentissage
- Proposition de candidatures
- Suivi tout au long du contrat
- Mise en contact si nécessaire avec les partenaires (aménagement de poste, maintien dans l'emploi...)
- Aide à la prise en charge administrative pour l'obtention des aides

Accompagnements du futur apprenti handicapé

- Accompagnement à la prospection d'entreprises
- Mise en relation avec notre vivier d'entreprises
- Aide à la recherche de votre Centre de Formation
- Proposition de stages de découverte pour valider si nécessaire votre projet
- Aide à la prise en charge administrative pour l'obtention des aides et de votre reconnaissance de travailleur handicapé



Mission handicap de la CCI de région Rhône-Alpes

Des experts à votre service

CONTACTS

RHÔNE/LOIRE

Loïc FORT

04 72 11 43 71

fort@rhone-alpes.cci.fr

AIN/SAVOIE/HAUTE-SAVOIE

Myriam HACINE-GHERBI

04 72 11 33 40

hacine-gherbi@rhone-alpes.cci.fr

ARDÈCHE/DRÔME/ISÈRE

Agnès FERJOUX

04 72 11 43 72

ferjoux@rhone-alpes.cci.fr



www.rhone-alpes.cci.fr/apprentissage/



plus d'infos sur www.agefiph.fr

WWW.RHONE-ALPES-APPRENTISSAGE-ALTERNANCE.COM

Votre portail
dédié à
l'apprentissage



- > DÉPOSEZ VOTRE CV OU VOTRE OFFRE
- > CONSULTEZ VOTRE CV OU VOTRE OFFRE
- > TROUVEZ VOTRE CENTRE DE FORMATION

 CCI RHÔNE-ALPES

Chambre de Commerce et d'Industrie de région Rhône-Alpes
32 quai Perrache - CS 10015 - 69286 Lyon cedex 02
Tél. 04 72 11 43 43 - www.rhone-alpes.cci.fr

Imprimé par un imprimeur Imprim'Vert. Crédit photos Fotolia.

